

Offre d'emploi

Contrat d'apprentissage 

► **Animateur Loisirs
Tourisme H/F**



Cette opération est cofinancée par le Fonds Social Européen - FSE
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

OFFRE N°

46355

SECTEUR

HÔTELLERIE

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PARTIEL

ENTREPRISE

LASER FORMATION RECRUTEMENT DU 28
NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2022

LIEU

LONGEVILLE SUR MER / VENDÉE

POSTULEZ AVANT LE

08/12/2022

PRISE DE POSTE

01/02/2023

CONTACT

Dimitri NOURRY
dnourry@cnarm.fr
06 93 90 80 16

STANDARD
 02 62 15 00 00

ANIMATEUR LOISIRS TOURISME H/F

► DESCRIPTIF

Vous préparez dans le cadre d'un contrat d'apprentissage le Titre Professionnel de niveau 4 Animateur/trice Loisirs et Tourisme. Vous proposez et élaborez des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance, la création de liens entre les participants et avec le territoire, la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics, la participation du plus grand nombre. Vous imaginez ou adaptez des activités dans le champ de la convivialité, de la détente, du divertissement, de la découverte et du sport. Vous prévoyez le contenu et les supports et vous vous assurez de leur mise en sécurité et vous anticipez les besoins matériels et humains.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU : Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS : Aucun

EXPÉRIENCES : Expérience professionnelle non exigée

Forte aptitude à la communication, Bonne présentation, Mobilité géographique totale, Autonomie, Aptitudes aux sports, (tout talent artistique est un plus), 1ère expérience du contact public souhaitée.

COMPÉTENCES : FORMATION MIN ACCEPTÉ : Terminale

FORMATION MAX ACCEPTÉ : Aucune

LANGUE(S) : Anglais scolaire

INFORMATIQUE : Non précisé

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

Motivation Sourire Dynamisme Projet personnel et professionnel motivé Grande mobilité

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: 1595 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion aller + transfert



Allocation d'arrivée de 300€



Aide à l'hébergement 2 mois



Indemnité forfaitaire de 500€



Prime d'installation complémentaire de 400€



Indemnité complémentaire selon la situation

